

Quelles sont les règles qui régissent l'occupation du domaine public ?

- Toute occupation du domaine public nécessite une autorisation préalable ;
- L'occupation du domaine public devra être conforme à l'autorisation délivrée. A défaut, des sanctions pénales prévues au code de la voirie routière sont applicables ;
- Toute occupation du domaine public départemental fait l'objet d'une **redevance** qui est acquittée par la personne/entreprise identifiée dans la case prévue à cet effet (Cf. page 1) ;
- C'est une **autorisation est personnelle**, précaire et révocable. **Tout changement de nom/propriétaire nécessite une nouvelle demande ;**
- **La présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation. L'occupation irrégulière du domaine public entraîne une expulsion de l'occupant sans titre ainsi que le paiement d'une indemnité.**

A qui adresser ma demande ?

Votre dossier devra être déposé ou envoyé au Département des Hauts-de-Seine à l'adresse du service instructeur dont dépend la commune concernée :

<p>Communes SUD Antony – Bagneux – Boulogne-Billancourt – Bourg-la-Reine – Châtenay-Malabry – Châtillon – Chaville – Clamart - Fontenay-aux-Roses – Garches – Issy-les-Moulineaux – Malakoff – Marnes-la-Coquette – Meudon – Montrouge – Le Plessis-Robinson Saint-Cloud – Sceaux – Sèvres – Vanves – Vaucresson – Ville d'Avray</p>	<p>Unité gestion sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves domainepublicsud@hauts-de-seine.fr</p>
<p>Communes NORD Asnières-sur-Seine – Bois-Colombes – Clichy-la Garenne Colombes - Courbevoie – La Garenne-Colombes – Gennevilliers – Levallois-Perret – Nanterre – Neuilly-sur-Seine – Puteaux – Rueil-Malmaison - Suresnes – Villeneuve-la-Garenne</p>	<p>Unité gestion nord 64, rue des bas 92230 Gennevilliers domainepublicnord@hauts-de-seine.fr</p>

Quand formuler ma demande ?

La demande doit parvenir au service instructeur **2 mois avant** l'occupation prévue.

Quelles sont les pièces à joindre à ma demande ?

La demande et l'ensemble des pièces sont communiqués en **3 exemplaires**.

Pièces obligatoires à joindre à toute demande :

- Un plan de situation général ;
- Un plan de masse côté à échelle 1/200^{ème} présentant et délimitant l'emprise du projet. Il permettra d'identifier les caractéristiques de la voie (largeur de chaussée, de stationnement, de trottoir, mobilier urbain,...) ;
- L'occupation et son emprise devront être clairement spécifiées ainsi que le cheminement piéton. Dans tous les cas, le cheminement piéton devra être préservé. Le Département préconise une largeur minimum de 1,40 m.

Autre pièces obligatoires :

- **Entreprises/commerces** - K bis de moins de 3 mois + une attestation d'assurance responsabilité en cours de validité + copie du bail commercial ou titre de propriété ;
- **Dispositifs publicitaires** - copie de l'acte d'engagement du marché public conclu entre l'afficheur et la ville le cas échéant ainsi que le type des mobiliers prévu au contrat ;
- **Concessionnaires/opérateurs de télécommunication** – une copie de l'accusé de réception de la déclaration auprès de l'ARCEP + un plan de récolement dans **un délai de 3 mois** après la fin des travaux ;
- **Copropriété** : autorisation du syndic de copropriété.

Faut-il obtenir d'autres autorisations ?

En cas d'emprise sur chaussée pour l'exécution des travaux, **une demande d'arrêté de circulation** devra être sollicitée **en complément** de l'autorisation d'occupation du domaine public soit auprès de : voiriesud@hauts-de-seine.fr ou voirienord@hauts-de-seine.fr.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL**

* <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande	* <input type="checkbox"/> Renouvellement	* <input type="checkbox"/> Prolongation
--	--	--

<p>DEMANDEUR DE L'AUTORISATION</p> <p>Nom/raison sociale * <input type="text"/></p> <p>Adresse * <input type="text"/></p> <p>Commune <input type="text"/> Code postal <input type="text"/></p> <p>E-mail * <input type="text"/></p> <p>Siret * <input type="text"/></p> <p>Téléphone * <input type="text"/></p> <p>Le demandeur est-il le payeur ? OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/></p>	<p>SOCIETE REALISANT LES TRAVAUX</p> <p>Nom/raison sociale * <input type="text"/></p> <p>Adresse * <input type="text"/></p> <p>Commune <input type="text"/> Code postal <input type="text"/></p> <p>E-mail * <input type="text"/></p> <p>Siret * <input type="text"/></p> <p>Téléphone * <input type="text"/></p> <p>Personne responsable des travaux (joignable 24h/24 en cas d'urgence téléphone) * <input type="text"/></p>
---	---

Le demandeur est redevable du paiement de la redevance SAUF engagement d'un tiers (dans ce cas remplir la case ci-dessous)

REDEVANCE

Nom/raison sociale *	<input type="text"/>
Adresse complète *	<input type="text"/>
N° Siret (obligatoire pour les entreprises) *	<input type="text"/>
	* Signature

Signature et cachet du demandeur

Fait à _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise de travaux

Fait à _____ le _____

Lieu des travaux envisagés

Adresse * Commune *
 Date début des travaux * Date fin des travaux *
 Durée *

* Type d'autorisation - Renseignements à fournir obligatoirement

<input type="checkbox"/> Tirants d'ancre provisoires <input type="checkbox"/> Palissade ancrée <input type="checkbox"/> Dalle de répartition <input type="checkbox"/> Echafaudage <input type="checkbox"/> Palissade posée <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Baraque de chantier <input type="checkbox"/> Câbles aériens + Plots <input type="checkbox"/> Terrasse fermée démontable <input type="checkbox"/> Terrasse ouverte (tables, chaises, etc...) <input type="checkbox"/> Pistes d'accès station-service <input type="checkbox"/> Bulle de vente <input type="checkbox"/> Entrée charretière <input type="checkbox"/> Fourreaux <input type="checkbox"/> Chambres <input type="checkbox"/> Armoires <input type="checkbox"/> Mobilier urbain/dispositif publicitaire* *La demande est-elle liée à un contrat de la commande publique : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, préciser le numéro <input type="text"/> Date de début du marché <input type="text"/> Date de fin du marché <input type="text"/> Fournir obligatoirement l'acte d'engagement	<p>Emprise au sol :</p> <p>Longueur : <input type="text"/> Largeur : <input type="text"/></p> <p>Surface en m² : <input type="text"/></p> <p>Emprise souterrain ou aérien :</p> <p>Longueur totale de réseau (en ml) : <input type="text"/></p> <p>Nombre de chambre(s) : <input type="text"/></p> <p>Type de chambres souterraines : <input type="text"/></p> <p>Surface d'une chambre : <input type="text"/></p> <p>Nombre d'armoire(s) : <input type="text"/></p> <p>Surface d'une armoire : <input type="text"/></p> <p>Terrasse ouverte ou étal :</p> <p>Surface au sol en M² : <input type="text"/></p> <p>Horaires d'exploitation : <input type="text"/></p> <p>Jours d'exploitation : <input type="text"/></p> <p>Nb de tables : <input type="text"/> Nb de chaises : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Autre occupation (préciser) : <input type="text"/></p>
---	--

Cadre réservé à l'administration

Avis : Favorable Défavorable Consultations extérieures :
 Observations :
 Nom et signature du chargé de secteur Nom et signature chef d'unité

Arrêté N° 2014 – DV 36 du 21 janvier 2014

TYPE D'OCCUPATION Concessionnaires	TARIF PR = redevance annuelle
Canalisations de transport et de distribution de gaz ➤ Articles R 3333-12 du CGCT et suivants	PR = (0,035xL) + 100 € (*) Où L représente la longueur de la canalisation sur le domaine public départemental exprimée en mètres
Ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement ➤ Articles R 2333-121 du CGCT et suivants	30 € par km de réseau hors les branchements (*) 2 € par m ² d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires hors les regards de réseaux d'assainissement (*)
Canalisations de transport d'hydrocarbures ou de produits chimiques ➤ Articles R 3333-17 du CGCT et suivants « Code Environnement »	PR = (0,035xL) + 100 € Où L représente la longueur de la canalisation sur le domaine public départemental exprimée en mètres
Réseaux de transport ou de distribution de communications électroniques ➤ Articles R 20-52 du code des Postes et des communications électroniques	30 € par km et par artère pour les utilisations du sol ou du sous-sol (*) 40 € par km et par artère dans les autres cas (*) 20 € par m ² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (*)

* L'actualisation des tarifs est fixée par voie réglementaire

INSTALLATIONS COMMERCIALES (OU ACCES) - REDEVANCE ANNUELLE	
Pistes d'accès aux stations-service	50 € / m²
Pistes d'accès aux espaces commerciaux	50 € / m²
Bulles de vente, kiosques, points de ventes	200 € / m²
Terrasses	100 € / m²
Autres installations commerciales	100 € / m²
Entrée charretière (forfait à la création)	175 €

DISPOSITIF(S) PUBLICITAIRE(S) - REDEVANCE ANNUELLE PAR DISPOSITIF(S)	
Panneaux implantés au sol dont la surface d'affichage est inférieure ou égale à 2 m ² (y compris les abribus)	Trafic RD < ou égal à 15 000 véhicules/j PR = 30 €
	Trafic RD > à 15 000 véhicules/j PR = 50 €
Panneaux implantés au sol dont la surface d'affichage est supérieure à 2 m ²	Trafic RD < ou égal à 15 000 véhicules/j PR = 100 €
	Trafic RD > à 15 000 véhicules/j PR = 250 €

TRAVAUX ET CHANTIERS - REDEVANCE MENSUELLE	
Occupation du sol	3 € / mois et / m²
Ouvrage en surplomb	4 € / mois et / m²

AUTRES OCCUPATIONS	
Voies ferrées industrielles	60 € / an et / m
Autres occupations du sous-sol (canalisations)	4 € / an et / m
Autres occupations en surface du sol, sous-sol ou surplomb	25 € / an et / m²
Autres occupations en volume du sous-sol, du sol ou du sursol	40 € / an et / m³